

## CLASSEMENT UPEC

Le classement UPEC est fondé sur quatre critères symbolisés par quatre lettres qui désignent :

- **U : usure due aux effets de la marche** (résistance à l'abrasion)
- **P : poinçonnement dû au mobilier fixe ou mobile** (résistance mécanique)
- **E : comportement à l'égard de l'eau et de l'humidité**
- **C : résistance aux agents chimiques et tachants domestiques**

C'est un classement de durabilité en fonction de l'usage ou "classement d'usage" qui caractérise à la fois les exigences relatives à un ouvrage de revêtement de sol et les performances des matériaux qui en permettent la réalisation.

Chaque lettre est munie d'un indice numérique (ou alphanumérique) qui augmente avec la sévérité d'usage ou avec le niveau de performances.

Toutefois, en plus du choix d'un revêtement de classement UPEC au moins égal à celui du local, la maîtrise du bon comportement en oeuvre passe par :

- un entretien efficace régulier et bien adapté,
- une protection efficace contre les éléments abrasifs ou salissants,
- une qualité de pose correcte dans le respect des règles de l'art (cf. NF P61-202.1, DTU 52.1 et Cahiers de prescriptions techniques).

CLASSEMENT UPEC DES LOCAUX SELON LES CRITÈRES D'USAGE*										
LOCAUX	Classement UPEC des locaux				LOCAUX	Classement UPEC des locaux				
<b>MAISONS INDIVIDUELLES</b>					<b>BÂTIMENTS CIVILS OU ADMINISTRATIFS, PUBLICS OU PRIVÉS</b>					
Entrée, séjour, couloir, escalier	U2S	P2	E1	C0	Bureau collectif	U3	P3	E1	C0	
Cuisine	U3	P2	E2	C2	Salle de réunion, salle de conférence	U3	P2	E1	C0	
Salle de bains	U2	P2	E3	C1	Salle publique de réunion	U3S	P3	E1	C1	
Chambre	U2	P2	E1	C0	Restaurant d'entreprise	U3S	P3	E1	C1	
Balcon, loggia, terrasse	U3	P3	E3	C2	Salle polyvalente	U3S	P3	E2	C1	
<b>IMMEUBLES COLLECTIFS</b>					Hall public de circulation (gare,...)	U4	P3	E3	C1	
Hall d'entrée	U4	P2	E2	C0	Cuisine collective et annexes : - pour utilisation modérée ou normale - pour utilisation intense	U4	P3	E3	C2	
Couloir, palier d'étage, escalier	U3	P2	E1	C0						
Espaces extérieurs : coursive, escalier, seuil d'entrée	U4	P3	E3	C2						
<b>BÂTIMENTS COMMERCIAUX</b>					<b>BÂTIMENTS HOSPITALIERS</b>					
Magasin à faible fréquentation	U3S	P2	E2	C1	Cabinet de toilettes, sanitaires collectifs	U3	P3	E2	C2	
Magasin à moyenne fréquentation	U4	P3	E3	C2	Chambre de type courant	U3	P3	E3	C2	
Commerce d'alimentation, café-bar	U4	P3	E2	C2	Salle d'examens, salle de soins	U4	P3	E3	C3	
Hypermarché	U4	P4S	E3	C2	Accueil, salle d'attente	U4	P4	E3	C2	
Galerie marchande de centre commercial (sans matériels d'entretien lourds)	U4	P3	E3	C2	Salle d'opération, d'examen radiologique	U4	P3	E3	C3	
					Laboratoire d'analyses	U4	P3	E3	C3	

\* Extrait du cahier 2999 du CBTS

## CORRESPONDANCE UPEC / PEI

<b>U2 &lt;-&gt; PEI II</b>		<b>U2S &lt;-&gt; PEI III</b>	
	<b>U3 &lt;-&gt; PEI IV</b>		<b>U3S &lt;-&gt; PEI V</b>
<b>U4 &lt;-&gt; HC</b> (grès cérame ou grès étiré brut hors classement PEI)			